

avec des membres du Congrès des États-Unis, certains Américains, des fonctionnaires de notre ambassade, pour tenter d'organiser une réunion à Washington au moment le plus propice.

Nous ne voulons pas nous rendre là-bas pour être tenus à l'écart. Nous voulons être entendus. Nous voulons nous entretenir avec des membres du Congrès. Nous voulons voir des gens d'outre-frontière, des démarcheurs pour les charbonnages, des représentants des entreprises de services publics pour tenter de leur faire adopter notre recommandation en vue de réduire les pluies acides. Nous espérons que dans un mois ou deux, nous serons en mesure de nous rendre à Washington, nouer des contacts utiles et y avoir des entretiens avec des personnes influentes. Bien entendu, nous voudrions surtout prendre contact avec des membres de la Chambre des représentants et du Sénat. Je viens de recevoir une lettre du sénateur Stafford la semaine dernière qui me dit avoir hâte de nous voir quand nous nous rendrons là-bas.

Le président suppléant (M. Charest): Reprise du débat.

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je prends la parole pour participer au débat sur la motion proposée par le député de Davenport (M. Caccia). Je ne veux pas moi non plus me montrer ergoteur. Moi aussi je veux être positif si l'on m'en donne l'occasion dans le présent débat, monsieur le Président, car je crois que l'objet de la motion est très important. J'ose espérer que le gouvernement y répondra de façon favorable.

La motion proposée par mon collègue, le député de Davenport, ne vise pas le moins, comme l'ont signalé, je crois, les députés qui ont pris la parole avant moi, ne vise pas du tout à blâmer une personne ou un groupe en particulier, mais bien à proposer une ligne de conduite que le gouvernement fédéral devrait adopter au nom de tous les Canadiens. Après avoir lu la motion que propose mon collègue, le député de Davenport, je crois qu'un traité conclu dans l'esprit de collaboration internationale démontré dans le protocole d'Helsinki de juillet 1985, y compris les trois conditions formulées dans la motion, convient parfaitement au problème des pluies acides. Car, dans cette mesure qui est proposée, il demande la réduction d'au moins 50 p. 100 d'ici à 1994 des émanations transfrontalières de dioxyde de soufre, chiffre fondé sur l'année de base 1980, un calendrier précis de réduction des émissions afin de respecter ce délai, et une disposition spécifiant que les réductions en question seront appliquées aux sources d'émanation de dioxyde de soufre là où elles seront les plus avantageuses pour le Canada.

Je ne pense pas que les députés d'un côté ou de l'autre de la Chambre puissent contester qu'une pareille proposition et un pareil cadre de traité ne seraient pas conformes aux intérêts supérieurs du Canada ni des diverses provinces.

Les subsides

En refaisant l'historique partiel de la question, j'ai ressenti de l'intérêt et un peu d'espoir, si l'on veut, que lorsque le premier ministre (M. Mulroney) a nommé un envoyé spécial en la personne de l'ex-premier ministre ontarien (M. Davis), et le président américain de son côté a nommé M. Drew Lewis, qu'il ressortirait peut-être de leurs délibérations quelque chose de tout à fait précis et concret. Je ne pense pas que les députés contesteront qu'il s'est dit beaucoup de banalités des deux côtés de la frontière à ce sujet. Mais comme mon collègue le député de Davenport l'a dit, malheureusement le rapport conjoint des envoyés spéciaux sur les pluies acides ne contenait ni programme de contrôle, ni date indicative, ni pourcentage de réduction des rejets, ni précisions sur le lieu où les appliquer de la façon la plus favorable pour le Canada. Il n'y a pas de programme de cinq milliards de dollars si l'industrie ne se montre pas intéressée, et il n'est pas mention du coût de l'inaction. Il n'y a pas d'effort pour construire sur le protocole d'accord signé en 1980.

● (1720)

Récemment le premier ministre est allé à Washington rencontrer le président des États-Unis. Là encore il n'y a pas eu d'accord écrit quant aux réductions des rejets ni de calendriers d'action. C'est décevant quand on sait à quel point les effets des pluies acides sont catastrophiques partout au Canada.

En ce qui concerne ma province, la Nouvelle-Écosse, je dois avouer que le gouvernement a décidé de réfuter certaines conclusions des écologistes canadiens. Des rapports révèlent en effet que les rivières de la Nouvelle-Écosse présentent le pire taux d'acidité en Amérique du nord. Or, le gouvernement provincial qualifie les écologistes d'alarmistes. Pourtant, la province fait face à de très graves dangers.

La situation n'est peut-être pas aussi dramatique que la décrit l'Institut national de recherches aquatiques dans son rapport sur la Nouvelle-Écosse, mais beaucoup de nos rivières me semblent sérieusement atteintes. On a dit que nos cours d'eau situés dans le sud et l'est de la province avaient sans doute le degré d'acidité le plus élevé du continent. Les pêcheurs sportifs, entre autres les fervents de la pêche au saumon, affirment que l'état des rivières est alarmant en raison des pluies acides.

C'est très bien de dire qu'il y a entente, collaboration et réciprocité, mais il est difficile de féliciter le gouvernement s'il n'y a pas de mesures concrètes ou de dépenses pour résoudre ou essayer d'atténuer le problème. J'affirme que les rivières de ma province, la Nouvelle-Écosse, surtout les rivières à saumon, sont en piteux état et qu'il ne semble pas y avoir de programme pour rectifier la situation à court, à moyen ou à long terme.

J'avais espéré qu'un programme de dépenses dans le cadre d'une entente avec les États-Unis tel que l'a proposé mon collègue de Davenport nous permette de nous attaquer aux causes du problème.